



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/290
S/1994/917
2 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 71 de l'ordre du jour provisoire*
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 1er août 1994, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Ministère fédéral des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie, en date du 30 juillet 1994, sur la politique anti-yougoslave de la République d'Albanie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 71 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

* A/49/150.

ANNEXE

Déclaration du Ministère fédéral des affaires étrangères
de la République fédérative de Yougoslavie, en date du
30 juillet 1994

Le Ministère fédéral des affaires étrangères exprime la préoccupation que lui inspire la poursuite, par l'Albanie, d'une politique d'expansionnisme territorial, d'ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État, de soutien à des menées séparatistes et de provocation d'incidents à la frontière albanou-yougoslave.

Le dernier en date des exemples de cette politique n'est autre que le message adressé récemment par le Président de la République d'Albanie, Sali Berisha, au prétendu président de la "République du Kosovo" à l'occasion de la session de l'Alliance démocratique du Kosovo. Le Président Berisha a trouvé là une nouvelle occasion d'encourager ouvertement une "République du Kosovo" qui n'existe pas et d'appeler les séparatistes albanais à continuer à servir les objectifs d'une grande Albanie sur les "territoires albanais". Ce faisant, il a exprimé une fois de plus des revendications territoriales et attaqué l'ordre constitutionnel et l'intégrité territoriale de la République fédérative de Yougoslavie. Les aspirations à une grande Albanie se trouvent aussi réaffirmées dans une déclaration récente du Président Berisha, à Tirana, quand celui-ci, parlant des Albanais se trouvant en dehors de l'Albanie, a déclaré que "7 millions d'Albanais constituaient une entité ethnique et géographique continue et une population homogène fixée sur son sol". Il y a là la preuve éloquent que les dirigeants albanais font bien peu de cas de la position généralement acceptée de la communauté internationale, aux termes de laquelle la province autonome du Kosovo et du Metohija fait partie intégrante de la République de Serbie et donc de la République fédérative de Yougoslavie. Ces positions de la République d'Albanie constituent une violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies, des principes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et de la Charte de Paris.

Pour dissimuler cette politique, qui cause une préoccupation grandissante dans les Balkans et en Europe, le Président Berisha fabrique de toutes pièces des accusations contre la Serbie et la Yougoslavie et contre d'autres voisins de l'Albanie.

Ce sont ces messages et les déclarations semblables de personnalités albanaises qui inspirent la politique de provocation systématique d'incidents à la frontière albanou-yougoslave et les tentatives toujours plus fréquentes de faire pénétrer illégalement en Yougoslavie des personnes armées et des groupes terroristes venant d'Albanie. Les autorités albanaises portent l'entière responsabilité du tragique incident de frontière qui a eu lieu tout récemment le 27 juillet 1994 au voisinage du poste frontière de Liken. À cette occasion, deux individus armés sont entrés illégalement en Yougoslavie, venant d'Albanie et, pénétrant de 300 mètres dans le territoire yougoslave, ont ouvert le feu contre une patrouille de gardes-frontière yougoslaves. Cette patrouille, agissant pour se défendre et, conformément au règlement du service des frontières, a riposté et les deux terroristes ont trouvé la mort. Cet incident,

/...

de même que de nombreux autres incidents de frontière, montrent que l'Albanie ne se conforme pas aux normes internationales de respect des frontières internationales, non plus qu'aux engagements qu'elle a souscrits à la dernière réunion de la Commission mixte de prévention des incidents de frontière, qui s'est réunie à Belgrade en juin dernier.

Le Ministre fédéral des affaires étrangères exprime sa vive préoccupation devant le fait que le Président albanais, Sali Berisha, a promis d'apporter en permanence une assistance aux séparatistes albanais dans leur tentative de déstabiliser le Kosovo et le Metohija et dans leur volonté de faire sécession en quittant la Serbie et la Yougoslavie. Le Gouvernement albanais porte l'entière responsabilité des conséquences de cette politique inacceptable et dangereuse pour la paix.

Le Ministère fédéral des affaires étrangères exhorte une fois de plus la partie albanaise à s'abstenir d'alimenter le séparatisme albanais, au Kosovo et au Metohija. Cette politique constitue une menace pour la paix et la sécurité dans les Balkans et ne sera d'aucun profit pour le peuple albanais.

La partie yougoslave réaffirme qu'elle est disposée à ouvrir un dialogue au niveau politique avec l'Albanie afin d'atténuer les tensions qui marquent actuellement leurs relations mutuelles et d'ouvrir ainsi la voie à leur normalisation.
